

Projet de création d'une chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO<sub>2</sub>

Concertation préalable du 24 mars au 20 juin 2025

Concertation garantie par



## QU'EST-CE QU'UN CAHIER D'ACTEUR ?

Le cahier d'acteur est une **contribution libre et volontaire, à destination du grand public et des personnes morales** (collectivités territoriales, associations, entreprises, chambres consulaires, collectifs, syndicat professionnel, organisme public, parapublic ou privé, etc.) souhaitant faire connaître leur point de vue et position argumentée sur tout ou partie du projet porté à concertation. Un même auteur ne peut proposer qu'un seul cahier d'acteur. Les cahiers déposés à titre individuel (autre que personne morale) feront apparaître le prénom et la première lettre du nom de l'individu.

Le gabarit du cahier d'acteur est accessible et téléchargeable sur [site internet de la concertation](#)

Le cahier d'acteur est un outil d'information et d'expression :

- **Outil d'information** : le cahier d'acteur permet au public et aux garants de la concertation de prendre connaissance de points de vue argumentés, documentés, différents ou complémentaires de celui du maître d'ouvrage et de prendre connaissance des positions prises par les acteurs du territoire sur le projet.
- **Outil d'expression** : le cahier d'acteur permet à des acteurs variés d'exprimer un exposé argumenté qui consiste en des prises de position, des expertises, des contre-propositions portant sur le projet. Les cahiers d'acteurs contribuent à l'information du maître d'ouvrage, ce qui lui permet de prendre sa décision en toute connaissance de cause. Il doit porter uniquement sur le projet soumis à concertation

## COMMENT DEPOSER UN CAHIER D'ACTEUR ?

Pour être recevable, le cahier d'acteur doit :

- Être déposé du 24 mars au 20 juin 2025, sur le [site internet de la concertation](#), ou à destination des garants du projet à l'adresse [concertation.rhone.decarbonation@garant-cndp.fr](mailto:concertation.rhone.decarbonation@garant-cndp.fr) ;
- Sous un format Word de 4 pages maximum, soit environ 12 000 signes au total (comprenant espaces et ponctuation), environ 3 000 signes / page ;
- Respecter la mise en page imposée et le gabarit fourni en format word, disponible sur le [site internet de la concertation](#). Les illustrations et les sources ajoutées doivent être décomptées ;
- Respecter les principes de la concertation, les règles de correction et de bonne conduite ;
- Concerner l'objet de la concertation ;
- Être argumenté, citer les sources.

Les garants de la concertation et les maîtres d'ouvrage veilleront au respect des règles décrites dans cette présente notice et pourront refuser la publication d'un cahier d'acteur. Le cahier d'acteur sera mis en ligne et pris en compte dans le bilan des garants.